

DÉCISION DU MAIRE

N° : 22D171

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Exposition de céramiques Lac CSE d'Airbus Hélicoptère à la Médiathèque Jean – d'Ormesson du 03 octobre au 18 novembre 2022.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Considérant le contrat d'exposition ci-annexé établi entre le Lac CSE d'Airbus Hélicoptère et la ville de Marignane.

Considérant que le Lac CSE d'Airbus Hélicoptère met à disposition ses céramiques à titre gracieux et que la ville de Marignane souhaite apporter à cette exposition son soutien logistique.

DÉCIDE :

- De signer le contrat d'exposition avec le Lac CSE d'Airbus Hélicoptère portant sur une exposition de céramiques du 03 octobre au 18 novembre 2022 à la Médiathèque Jean - d'Ormesson.

Fait à Marignane, le 06 OCT. 2022

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric LE DISSÈS

